

Groupe E précise les conséquences de sa réorganisation

29.9.2026 - | Groupe E SA

Dans le prolongement de la réorganisation annoncée en juin, Groupe E a précisé son organisation afin de de gagner en efficacité et préserver sa capacité d'investissements dans la transition énergétique. Après consultation de la représentation des travailleurs, analyse et recherche de solutions individuelles, cette évolution conduit à 12 licenciements.

Groupe E adapte son organisation afin de faire face à un contexte énergétique en profonde mutation. L'entreprise doit répondre à des exigences croissantes en matière d'approvisionnement, de décarbonation, de digitalisation et d'efficacité, tout en maintenant une gestion financière solide.

La nouvelle organisation entrera en vigueur le 1er janvier 2027. Elle reposera sur une structure resserrée, avec six directions au lieu de neuf actuellement. Cette évolution vise à permettre une meilleure efficacité opérationnelle, des synergies renforcées et des prises de décision plus rapides, au bénéfice de la clientèle, des partenaires et des projets du groupe.

Douze licenciements confirmés

Lors de l'annonce de juin, Groupe E avait indiqué que cette réorganisation pouvait avoir des conséquences sur l'emploi. Au terme de l'analyse détaillée des postes et de la recherche de solutions individuelles, les licenciements ont pu être limités. Douze licenciements sont aujourd'hui confirmés ; parmi eux neuf cadres. Ces décisions ont été prises après consultation des représentants du personnel et des partenaires sociaux.

Un accompagnement individuel pour les personnes concernées

L'entreprise porte une attention particulière aux personnes concernées, qui bénéficient du plan social en vigueur ainsi que d'un accompagnement individualisé, notamment dans leurs démarches de recherche d'emploi.

« Nous mesurons pleinement la portée humaine de ces décisions et nous les prenons avec gravité. Notre priorité est d'accompagner les personnes concernées de manière équitable et responsable. En parallèle, l'adaptation de notre organisation est nécessaire pour permettre à Groupe E de poursuivre son action dans la transition énergétique », souligne Alain Sapin, directeur général de Groupe E.

<https://www.groupe-e.ch/fr/decouvrir-groupe-e/medias/communiques-de-presse/groupe-e-consequences-reorganisation>